

Document d'aide à la prescription



Pourquoi ce document ?

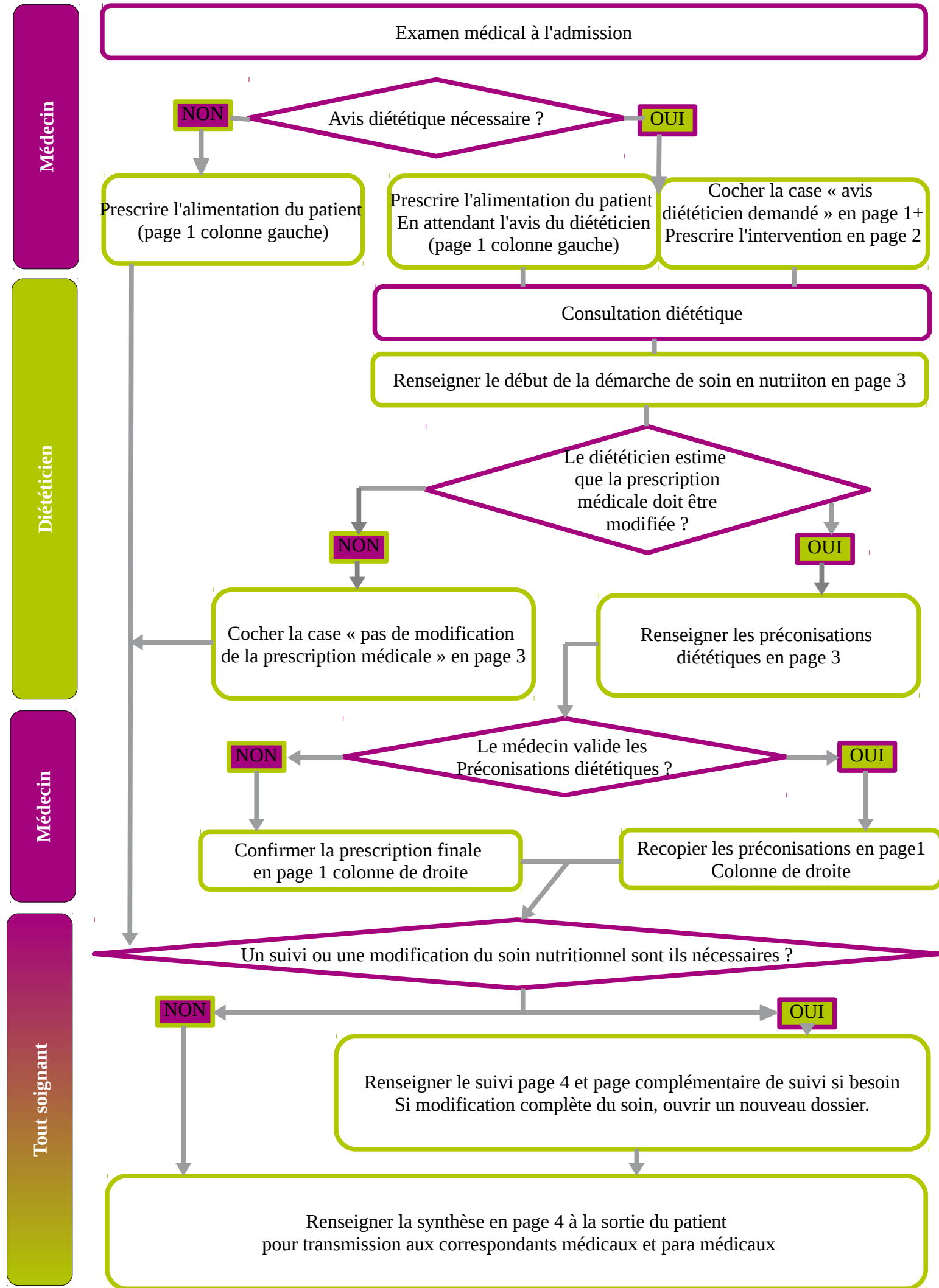
L'alimentation du patient est soumise à prescription médicale, y compris pour les patients ne présentant pas de problématique nutritionnelle / alimentaire particulière et qui relèvent d'un régime dit 'normal'. (ref à compléter)

Ce document a pour but d'aider à la prescription de l'alimentation et de l'acte nutrition en cas de besoin et centralise toutes les données concernant l'alimentation / nutrition du patient. Il fait partie intégrante du dossier de soins.

C'est un outil visant à favoriser la communication entre les différents intervenants (médecin, IDE, AS, Diète) au sein de l'unité de soin et entre l'hôpital et les acteurs extérieurs.

La continuité des soins est ainsi facilitée dans un souci d'amélioration de la qualité du soin.

Mode d'emploi



Examen médical à l'admission

NON / OUI
Avis diététique nécessaire ?

Prescrire l'alimentation du patient
(page 1 colonne gauche)

Prescrire l'alimentation du patient
En attendant l'avis du diététicien
(page 1 colonne gauche)

Cocher la case « avis diététicien demandé » en page 1+
Prescrire l'intervention en page 2

Consultation diététique

Renseigner le début de la démarche de soin en nutrition en page 3

Le diététicien estime que la prescription médicale doit être modifiée ?

NON
Cocher la case « pas de modification de la prescription médicale » en page 3

OUI
Renseigner les préconisations diététiques en page 3

NON / OUI
Le médecin valide les Préconisations diététiques ?

NON
Confirmer la prescription finale en page 1 colonne de droite

OUI
Recopier les préconisations en page 1 Colonne de droite

Un suivi ou une modification du soin nutritionnel sont ils nécessaires ?

NON

OUI

Renseigner le suivi page 4 et page complémentaire de suivi si besoin
Si modification complète du soin, ouvrir un nouveau dossier.

Renseigner la synthèse en page 4 à la sortie du patient pour transmission aux correspondants médicaux et para médicaux

Médecin

Diététicien

Médecin

Tout soignant